

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00003 Numéro SIREN : 538 798 075 Nom ou dénomination : 5G EMBALLAGES

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000031

BILAN ACTIF

B31

*Certifié copie conforme***SAS 5G EMBALLAGES****Du 01/08/2020 au 31/07/2021****ACTIF**

	Valeurs nettes au 31/07/21	Valeurs nettes au 31/07/20	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	4 545	5 842	-1 298	-22,21
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	280		280	
Créances rattachées à des participations	5 000		5 000	
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30	30		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 855	5 872	3 982	67,32
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 346	2 346		
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	289 870	207 420	82 450	39,75
Autres (3)	49 275	37 894	11 381	30,03
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	86 388	86 991	-604	-0,69
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	515 210	475 435	39 774	8,37
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	943 088	810 086	133 002	16,42
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	952 942	815 959	136 984	16,79

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SAS 5G EMBALLAGES

Du 01/08/2020 au 31/07/2021

PASSIF

	Valeurs au 31/07/21	Valeurs au 31/07/20	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 774	1 774		
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	462 231	402 764	59 468	14,76
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	101 959	59 468	42 492	71,45
SITUATION NETTE	571 465	469 506	101 959	21,72
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	571 465	469 506	101 959	21,72
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)		97	-97	-100,00
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	4 665	7 165	-2 500	-34,90
Avances et acptes recus sur cdes en cours	-1 830	-1 830		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	305 304	266 687	38 618	14,48
Dettes fiscales et sociales	71 508	72 504	-996	-1,37
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 830	1 830		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	381 477	346 453	35 025	10,11
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	952 942	815 959	136 984	16,79

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

SASU 5 G EMBALLAGES ET PLV**SASU**

au capital de 5000 E uros

Siège social : 7 RUE DES BRUANTS

30900 NIMES

RCS :

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
en date du 01/11/2021

L'an deux mille vingt et un,
le premier novembre, à quinze heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur ANTHONY GABARREZ,
Propriétaire de 500 parts sociales

Soit un total : 500 parts.

Sur les 500 actions composant le capital social, Monsieur ANTHONY GABARREZ préside la réunion en sa qualité de président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/07/2021 ,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.



Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/07/2021 ,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus au président,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports du président et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/07/2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 101 959.41 Euros, de la manière suivante :

- Au compte "autres réserves", soit	...101 959.41 €
.....	€
Total	...101 959.41 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

AG

Exercice**Dividendes**

JJ/MM/AAAA
JJ/MM/AAAA
JJ/MM/AAAA

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

- **Monsieur ANTHONY GABARREZ**

- 